

Votre attention s'il vous plaît chers voisins !

Dans le journal Villiers-le-Bel infos du mois de Mai N° 202, Monsieur le Maire annonce la réhabilitation des immeubles de la résidence Sellier, mais les travaux débuteront qu'en 2026.

Nous n'allons pas passer trois hivers de plus à nous geler, réunissons nos voix pour réclamer l'isolation des murs extérieurs.

Contactez-moi pour signez et faire signer la pétition que nous adresserons aux élus, pour exiger la mise en chantier dans les meilleurs délais des travaux d'isolations des murs extérieurs.

Patrick Bellaiche 06 10 48 91 23

Pour infos

L'interdiction de louer des passoires énergétiques, dans le cadre du dispositif de la décence.

Un texte prévoit l'entrée en vigueur d'interdictions concernant des logements énergivores plus aisés à déterminer. Il s'agit de la [loi du 22 août 2021](#) portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets. Son article 160 impose aux bailleurs de ne mettre en location, à compter du 1er janvier 2025, que des biens respectant « un niveau de performance minimal ». Il proscriit la mise en location à partir de 2025 des logements classés G (extrêmement peu performants) c'est la raison pour laquelle nous pouvons réclamer le démarrage des travaux d'isolation des murs extérieurs avant janvier 2023 !!!

Cordialement